Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VERS UNE MOBILITÉ DURABLE

Le Conseil d'Etat définit sa planification stratégique des routes et des vélos

Conformément à son programme de législature, le Conseil d'Etat a adopté les plans stratégiques des routes et des vélos à l'horizon 2020. Avec la stratégie de développement des transports publics (09.06), ils constituent les outils de référence pour la mise en oeuvre de projets répondant aux besoins en mobilité en pleine croissance. Ces stratégies poursuivent l'objectif de réduire la part des transports individuels motorisés dans le total des distances parcourues (de 75% en 2005 à 65% en 2020).

Avec la stratégie de développement des transports publics de 2006, les plans stratégiques des routes et des vélos déclinent la politique de mobilité durable du Conseil d'Etat, qui consiste à développer les transports publics et à aménager et optimiser le réseau routier de manière à permettre une bonne cohabitation de tous les usagers et de tous les modes de déplacement, parmi lesquels les deux-roues. Ces documents permettent de disposer d'une vision globale des investissements dans le domaine des transports. Les investissements routiers visent en priorité la rénovation et l'entretien lourd des infrastructures existantes, quelques nouveaux axes planifiés de longue date et l'amélioration de la sécurité des usagers. Quant à la stratégie de valorisation des réseaux pour les vélos, elle détermine les régions de développement prioritaires.

Le Conseil d'Etat a adopté le principe de revoir la hiérarchie des routes cantonales, qui date des années 50, dans le but d'adapter de manière optimale le niveau des interventions en fonction des besoins et des réalités actuelles. Pour assurer la sécurité des usagers et préserver la valeur du patrimoine routier cantonal, estimée à plus de 4 milliards de francs, le Gouvernement entend consacrer des montants annuels de l'ordre de 12 à 14 millions pour l'entretien des chaussées et de 6.2 à 7.2 millions pour les ouvrages d'art. En outre, un nouveau programme d'assainissement des points noirs est lancé, qui nécessitera des ressources financières spécifiques.

La stratégie de promotion du vélo vise à développer ou améliorer les infrastructures en faveur des cyclistes, mais aussi à sensibiliser et encourager l'utilisation du vélo, tant dans les agglomérations que dans les régions du canton. A cette fin, le Conseil d'Etat prévoit de soutenir les projets des communes à raison de 15 à 20% des coûts des aménagements retenus dans les projets d'agglomération; un montant de 13.5 millions de francs est prévu à cet effet pour les années 2011 à 2014.Les dotations financières supplémentaires émargeront, selon les cas, aux budgets de fonctionnement ou d'investissement. Sous réserve de l'approbation de la commission des finances du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a accordé plusieurs crédits d'étude (totalisant 1.3 million de francs) pour supprimer des points noirs routiers, aménager des carrefours et créer des bandes cyclables. Compte tenu des crédits cadres obtenus (y compris 40 tonnes), les budgets globaux disponibles pour l'entretien des routes totalisent 15.9 millions en 2010 et 17.8 en 2011.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 octobre 2010

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 00

Dossier presse_stratégie routes et vélos octobre 2010